

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 30 septembre 2025

Délibération n° 2025 – 30/09/2025 - 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire du 8 septembre 2025*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 (unanimité) Contre : 0
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 8 septembre 2025.**

Dijon, le 1^{er} octobre 2025
Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 8 septembre 2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement
--



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du lundi 8 septembre 2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 8 septembre 2025 à 14h05, sous la Présidence de Monsieur Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A : (4) M. Julien DUBOIS (donne procuration à Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE) ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; Mme Sandrine ROUSSEAUX

Collège B : (5) M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme Sandrine ROUSSEAUX) ; M. Olivier COUTURE ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT) ; M. Alain RAUWEL ; Mme Doriane TROMPIER (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE à partir de 16h00)

Collège Personnel BIATSS : (4) Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers : (11) M. Rémi BAILLET ; M. Lyssandre BARON ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Gabin CLERC ; M. Robinson DAOUST ; Mme Andréa MACIEJEWSKI ; M. Thomas MORAUX ; M. Rayan PAUCHARD ; Mme Margot PHILIPPE ; M. Ismaïl SALAH (donne procuration à Mme Andréa MACIEJEWSKI) ; Mme Aiden SAUSVERD (donne procuration jusqu'à 15H40 à M. Lyssandre BARON)

Directeur du CROUS : (1) M. Jérôme M'RABET

Membres invités à la CFVU à titre consultatif : Mme Fanny VAILLAUX

Invités à titre permanent : Mme Laurence MANGENOT (excusée)

Membres invités : M. Éric HUSSON

Début séance : 14h05

1. Informations du Président

La première séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de la rentrée est ouverte par le Président, qui présente différents points d'information

Problème informatique

Un bug majeur affecte actuellement l'ensemble des services, impactant également les étudiants. A priori, il ne s'agit pas d'une attaque informatique. Bien qu'une consigne de changement de mot de passe ait été donnée, il est recommandé d'attendre avant de procéder, car cette action pourrait provoquer des dysfonctionnements sur les ordinateurs.

Disparitions de membres de la communauté universitaire

Le Président annonce la disparition de deux collègues et d'une étudiante :

- Mme Claire TOUZEL, assistante ingénieure au CNRS rattachée au laboratoire ARTEHIS et rédactrice pour la *Revue archéologique de l'Est* pendant 30 ans. Elle avait fait valoir ses droits à la retraite en juillet dernier, et ses obsèques ont été célébrées fin août.
- Mme Agnès ALEXANDRE-COLLIER, professeure de civilisation et de politique anglaise était reconnue tant au niveau national qu'international pour l'excellence de ses travaux. Sa disparition brutale, survenue fin août, constitue un choc pour l'ensemble de la communauté universitaire.
- Mme Alizée VACHER, étudiante qui s'apprêtait à débiter sa deuxième année de licence en géographie et qui nous a malheureusement quittés prématurément.

En son nom et au nom de toute l'université, le Président a présenté ses plus sincères condoléances et son soutien aux familles.

Conseil des chefs d'établissement de l'UBE de l'année 2025-2026

Une première présentation des travaux déjà engagés a été réalisée par M. Jean-Marc CLAVIER, Responsable du CREPS Bourgogne-Franche-Comté. Ce projet porte sur l'intégration du CREPS au sein de l'UBE. Le conseil des chefs d'établissement de l'Université Bourgogne Europe (UBE) a unanimement donné son avis favorable à cette intégration.

La présentation a également eu lieu devant le Sous-directeur de la Direction des Sports du Ministère des Sports, qui a accueilli favorablement le projet, considérant sa complémentarité avec l'offre de formation proposée par l'UFR STAPS.

Le CREPS est un établissement qui soutient les sportifs de haut niveau dans le développement de leur carrière, tandis que l'UFR STAPS offre des formations académiques et mène des recherches dans le domaine du sport. Ces deux structures sont donc appelées à travailler en synergie.

Deux projets sont d'ores et déjà envisagés dans le cadre de cette intégration :

- le développement d'outils numériques permettant de suivre la santé des sportifs de haut-niveau
- la création d'un pôle thématique de recherche dédié à la performance s'inspirant du modèle mis en place au sein de la Fédération Française de Rugby. L'objectif est d'accompagner la performance via la préparation physique, la préparation mentale, la préparation et accompagnement médical ainsi que l'accompagnement nutritionnel.

Les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Les statuts de l'UBE prévoient la mise en place d'un comité d'orientation stratégique. Ce comité, composé de 4 à 8 personnalités issues des mondes socio-économique ou académique, a pour mission d'observer l'établissement, d'analyser ses actions et d'identifier les opportunités de développement avec un regard bienveillant sur la stratégie de l'UBE.

Le comité comprend cinq membres issus du milieu académique, dont les profils sont particulièrement distingués :

- M. Hans KRETZ, musicologue et philosophe, enseigne à l'Université de Stanford (Etats-Unis) et à l'ESM de Bourgogne-Franche-Comté, où il aborde la musique produite à distance via Internet.
- M. Franck LETHIMONNIER, Directeur de recherche à l'INSERM, pilote un programme sur la santé numérique et est impliqué dans un programme équipement prioritaire de recherche (PEPR) dédié à la biothérapie et à la bioproduction.
- M. Pierre-Emanuel MOYSE, professeur à l'Université McGill de Montréal (Canada), spécialiste en propriété intellectuelle et docteur en droit de l'Université de Montréal.
- Mme Irina STARA, chimiste organicienne tchèque de renommée internationale, académicienne des sciences, elle est l'auteure de 90 publications originales et organise des rencontres franco-tchèques.
- Mme Sunniva WHITTAKER, professeure de littérature et présidente de l'Université de Stavanger (Norvège), spécialisée en langue française et traductrice de romans russes en norvégien. Elle est une personnalité particulièrement remarquable.

Ces membres proviennent de divers horizons et apportent une riche expérience. Ils seront accueillis à l'UBE début octobre pour une visite de l'université de trois jours. L'objectif est de réunir ce comité deux fois par an, une fois en présentiel et une fois en distanciel. Leur première mission sera de remettre un rapport d'étonnement à l'UBE.

Classement de Shanghai

L'UBE fait un bond significatif dans le classement mondial de Shanghai, passant de la position 800-900 à la 600-700ème place. Sur le plan national, l'Université est désormais classée 20ème, contre 22ème précédemment. Il est important de noter que ce classement ne prend en compte que les publications en anglais, ignorant ainsi les publications en français, ce qui peut désavantager les établissements comme l'UBE.

Suite au colloque des Vice-Présidents Recherche et Valorisation qui s'est tenu à l'UBE, la Présidente du HCERES a salué l'évolution positive du classement de l'Université et a souligné la stratégie d'excellence. Elle a félicité l'UBE pour ses réussites, qui témoignent de l'implication de la communauté universitaire et de la pertinence des choix politiques.

Le Président évoque le rôle crucial de la pluridisciplinarité de l'UBE dans sa reconnaissance internationale, incluant les sciences humaines et sociales, qui ne sont souvent pas prises en compte dans ce type de classement. La diversité de formation, cœur de l'UBE, reste un facteur clé de son succès malgré les inégalités économiques du territoire (la Bourgogne-Franche-Comté étant l'avant dernière Région française métropolitaine en termes de PIB par habitant).

Studyrama

Le salon se déroulera le 21 et 22 novembre 2025.

Cette année, tous les établissements de l'UBE seront regroupés au centre du salon. Ce dispositif permettra de mettre en avant la complémentarité des formations et des ressources proposées par l'UBE. Le Président exprime ses remerciements à Mme Sandrine ROUSSEAU, Vice-présidente déléguée à la Formation (licences et masters) et au Pôle Formation pour la conception et la préparation de l'événement, ainsi qu'au service communication pour leur travail exceptionnel. Une réunion avec les Directeurs de composantes est prévue en octobre pour présenter plus en détail ce dispositif.

Vie étudiante

L'UBE lance un dispositif de dispense menstruelle, qui a été voté par les instances universitaires. Ce programme est actuellement en phase d'expérimentation, et des ajustements seront envisagés pour l'année suivante si nécessaire.

Le programme PAUSE

Le programme PAUSE soutient les scientifiques, enseignants-chercheurs ou chercheurs en exil, fuyant des situations de persécution ou des zones de guerre, en facilitant leur accueil au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il permet d'obtenir un financement de 50% de l'Etat dans le cadre des missions de ce programme.

Actuellement, un collègue palestinien attendu depuis 6 à 8 mois est toujours bloqué par les autorités israéliennes.

Point sur Gaza

France-Universités a publié un communiqué de presse appelant le gouvernement français à rétablir l'autorisation pour les étudiants gazaouis de revenir étudier en France.

Soutien de la Région BFC à l'enseignement supérieur

Mme Carine MICHEL-COLENT informe de l'engagement de la Région Bourgogne-Franche-Comté en faveur de l'investissement dans l'enseignement supérieur, à travers un règlement d'intervention. Ce dispositif vise à améliorer le cadre de vie des étudiants, à soutenir des projets pédagogiques innovants et à renforcer l'attractivité du territoire.

Le règlement fait partie du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI), voté en février dernier. Il prévoit des subventions d'investissement comprises entre 3 000 et 30 000 euros, couvrant jusqu'à 50 % du coût total des projets. Les projets éligibles concernent deux domaines :

- les projets pédagogiques innovants
- les projets d'équipement des lieux de vie étudiants

Ce règlement est prévu pour durer jusqu'en 2030, avec un dépôt des dossiers jusqu'au 15 septembre de chaque année.

Deux projets sont actuellement envisagés pour bénéficier de ce soutien :

- le réaménagement du hall de la Maison de l'Université (MDE). L'objectif est de favoriser les échanges et le lien avec les étudiants.
- le réaménagement de la salle de conférences de la MDE. Ce projet vise à apporter plus de modernité et de modularité à l'espace.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 26

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 2/09/2025

3.1 International

Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente quatre projets internationaux

Projet 1 : accord de double diplôme entre l'ISAT et l'Universidade Federal de Itajubá (UNIFEI – Brésil)

Ce projet vise à offrir un double diplôme pour le diplôme d'ingénieur de l'ISAT. Quatre étudiants auront la possibilité d'obtenir les deux diplômes : celui de l'ISAT et celui de l'université partenaire au Brésil. Le programme est quelque peu complexe, notamment en raison des contraintes posées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Les étudiants brésiliens suivront trois semestres, tandis que les étudiants de l'UBE passeront deux ans.

La maquette pédagogique du partenaire brésilien n'est actuellement pas présente dans l'accord. Le service des relations internationales a pris l'initiative de contacter l'université brésilienne pour obtenir les contenus d'enseignement nécessaires.

Projet 2 : échanges entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et Design (ENSAD) de Dijon et la Sojo University (Japon)

Ce projet prévoit des échanges non diplômants pour des séjours d'études entre l'ENSAD de Dijon et la Sojo University. Il s'inscrit dans le partenariat entre la Métropole de Dijon et la Préfecture de Kumamoto.

Le but est de renforcer la collaboration entre l'ENSAD et son équivalent à Sojo. Ce partenariat prévoit l'échange de deux étudiants, ainsi que diverses activités académiques.

Mme MICHEL-COLENT précise que bien que ce projet ne nécessite pas de validation par la CFVU, il est présenté pour illustrer la dynamique et l'offre internationale de l'UBE.

Projets 3 et 4 : subventions pour les mobilités Erasmus.

Chaque année, l'UBE reçoit une subvention Erasmus pour financer les mobilités étudiantes, ainsi que celles des personnels académiques et administratifs. Pour l'année en cours, cette subvention s'élève à 1 673 550 €. Les composantes de l'UBE connaissent bien le mécanisme de répartition des fonds. Les sommes allouées sont fongibles, ce qui signifie que si le budget pour les mobilités du personnel n'est pas entièrement utilisé, les fonds non dépensés peuvent être réaffectés aux mobilités étudiantes.

Une subvention spécifique de 274 820 € a été accordée pour une durée de trois ans, afin de financer des actions en lien avec les universités ukrainiennes. Ce programme inclut un jumelage entre Dijon Métropole et la région de Vinnytsia, en Ukraine, renforçant ainsi les liens académiques et institutionnels dans un contexte de soutien international.

Critères Erasmus+ pour bénéficier du « complément financier inclusion »

Le programme Erasmus+ accorde un complément financier inclusion aux étudiants qui remplissent certains critères d'éligibilité. Ce financement est destiné aux étudiants répondant à trois critères obligatoires :

- être boursier des échelons 6 ou 7
- avoir une affection de longue durée
- présenter un handicap

La Commission européenne propose la possibilité d'ajouter d'autres critères, qui sont :

- résider dans des zones rurales ou de revitalisation en France
- habiter dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté par une assistance sociale ou équivalent)

Cependant, seuls les cas individuels ont été retenus par notre établissement, les deux autres critères étant déjà couverts par les critères existants.

Mme MICHEL-COLENT précise que ce complément financier peut être cumulé avec l'aide à la mobilité internationale (AMI), notamment pour les étudiants boursiers, comme cela a été indiqué en Commission de la Pédagogie.

M. Thomas MORAUX s'interroge sur la disparition du critère concernant les personnes en situation de chômage. Il se demande s'il serait possible de le réintroduire ou de le remplacer.

M. WEGMANN indique qu'il n'est pas possible de rajouter ce critère, mais qu'il est inclus sous le critère des cas individuels. Ainsi, un étudiant en situation difficile pourra bénéficier de cette aide s'il fournit un justificatif attestant de sa situation. L'objectif est de rendre le système aussi juste que possible et d'aider les étudiants dans le besoin. Le critère géographique a été jugé moins pertinent pour ce dispositif.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 26

3.2 Offre de formation 2025-2026

- Mise en place du module obligatoire TEDS (Transition Ecologique et Développement Sostenable) dès la rentrée 2025 dans quelques formations

M. François WERCKERLE, Vice-président délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale présente la nouvelle formation TEDS (Transition Ecologique et Développement Sostenable), issue d'un cadrage ministériel.

Le Ministère a rendu obligatoire un socle commun de connaissances et compétences sur les enjeux de la transition écologique et du développement durable, à travers la mise en place d'un module obligatoire TEDS. Ce cadrage s'inscrit dans le plan climat-biodiversité du Ministère (novembre 2022) et dans la note de cadrage de juin 2023, ainsi que dans le nouveau Schéma Directeur du Développement Durable, de la Responsabilité Sociétale et Environnementale de UBE adopté en décembre 2024.

La note de cadrage ministérielle met l'accent sur quatre aspects clés :

- le changement climatique
- la biodiversité et sa préservation
- les ressources et leur disponibilité
- la transition sociale, juste et équitable.

La cartographie réalisée en 2024 sur l'enseignement de ces thématiques a permis d'observer que :

- quasi une formation sur deux ne couvre pas les enjeux des transitions socio-écologiques.
- 17 % des formations abordent un des aspects de ces enjeux, tandis que 40 % en traitent deux, trois ou quatre.

Ces éléments soulignent le besoin d'intégrer ces enjeux dans les formations.

Structure de la maquette TEDS :

Le programme TEDS repose sur trois blocs thématiques, avec une conférence introductive commune :

- Bloc 1 : le système de la Terre (issues du consensus scientifique du GIEC et de l'IPBES)
 - o Changement climatique
 - o Biodiversité
 - o Ressources et pollution

- Bloc 2 : facteurs anthropiques et transitions
 - Facteurs socio-historiques du dérèglement climatique
 - Production et consommation responsables
 - Transition juste et équitable
- Bloc 3 : Action et engagement
 - Aspects psychosociaux / Eco-anxiété
 - Cartographie des controverses

Trois scénarios de déploiement envisagés :

- scénario 1 : pour les formations sans aucun enseignement, il est prévu l'intégration des trois blocs de compétences pour 30 heures de formation (15 heures en CM et 15 heures en TD) en présentiel.
- scénario 2 pour les formations avec quelques apports, deux blocs de compétences au choix (10 à 25 heures de formation selon le cas) doivent être intégrés dans leurs programmes.
- scénario 3 pour les formations avec une forte intégration de ces thématiques, il est proposé d'intégrer le bloc relatif à l'action et l'engagement (10 heures de formation : 7 heures en TD et 3 heures en CM)

Mise en place à la rentrée 2025-2026

Quatre composantes seront impliquées dès la rentrée 2025-2026, avec une sensibilisation en L1 et un déploiement en L2. Le scénario 3 sera testé avec un nombre réduit de cours.

Les composantes impliquées sont :

- Sciences et techniques : Scénario 1 (Blocs 1, 2 et 3), 30 heures de formation (module complet) Bonification de la moyenne de l'année jusqu'à 0,2 point, sans ECTS.
- Sciences de la Vie et de la Terre : Scénario 2 (Blocs 2 et 3), 18 heures de formation. Module intégré dans une UE existante.
- Sciences Humaines (L2 géographie) : Scénario 3 (Bloc 3), 10 heures de formation Module intégré dans une UE existante, 1 ECTS.

L'UFR STAPS devrait intégrer ce module au second semestre, avec un scénario 2.

Objectifs à long terme

Ce module sera rendu obligatoire pour tous les L2 et sera intégré dans les maquettes de formation. Actuellement financé par RITM-BFC sur une période de trois ans, il devrait être inclus dans le cadre de la révision des maquettes à venir.

Enfin, 85 personnels se sont déjà portés volontaires pour suivre une formation à l'enseignement de ce module.

Questions/remarques

Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE se questionne sur le fait que chaque composante doive choisir entre définir des ECTS ou des crédits bonus.

Il est précisé qu'il existe plusieurs options selon les formations. La note de cadrage recommande 30 heures de formation pour 3 ECTS. L'objectif est d'harmoniser les pratiques pour éviter toute redondance, mais la décision finale sera prise après échanges avec les composantes.

Mme MICHEL-COLENT demande à quelle rentrée l'extension du module à toutes les composantes sera prévue.

Il est indiqué l'objectif est de permettre à l'ensemble des formations de tester de manière expérimentale avant le nouveau contrat. Ce module deviendra obligatoire lors du prochain contrat.

M. MORAUX exprime une réserve sur l'ajout d'une UE obligatoire en L2 dans les formations Sciences et Techniques, où ces thématiques ne sont pas encore pleinement intégrées. Il souligne le risque d'un traitement superficiel de ces sujets, alors qu'ils devraient être abordés de manière plus transversale.

Il est rappelé que l'ambition à long terme est bien d'intégrer ces enjeux dans l'ensemble des enseignements. La sensibilisation débute en L1, notamment via des actions menées par le « bureau vert », puis une formation obligatoire en L2, et une poursuite en L3 et en master. Ce module est conçu comme un point de départ, non comme une fin en soi.

Le Président abonde dans ce sens, tout en soulignant que des efforts sont déjà engagés, notamment à l'ISAT où les questions environnementales sont intégrées tout au long de la formation. Il rappelle qu'il s'agit d'un processus progressif, qui doit contribuer à faire évoluer les pratiques et les comportements.

Interrogé sur la pertinence du module relatif au changement climatique pour les étudiants de l'UFR SVTE, il est précisé qu'un échange a eu lieu avec les responsables de formation concernés. Il en ressort que le bloc 1 est effectivement redondant, mais que les blocs 2 et 3 apportent des éléments nouveaux et complémentaires. Un bilan sera réalisé à la fin de l'année universitaire afin d'évaluer le dispositif et de procéder, si nécessaire, à des ajustements.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 26

- Evolution des fiches formations des diplômes nationaux (2ème partie)

Mme Séverine DELAUNAY, Responsable du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation rappelle le processus général de cadrage de l'offre de formation, stipulant que les modalités de contrôle des connaissances (MCC) doivent être définies au plus tard à la fin du premier mois de l'année académique. Une fois arrêtées, ces MCC ne peuvent plus être modifiées pendant l'année. Conformément au Code de l'Éducation, ces MCC doivent être validées par la CFVU, qui en détient la compétence. La fiche de formation, accompagnée des MCC, constitue un contrat vis-à-vis des étudiants. Elle permet également une gestion claire et homogène pour tous les acteurs impliqués.

Dans le cadre du contrat d'accréditation 2024-2028, mis en place lors de la rentrée précédente, l'objectif fixé pour cette année était la stabilisation de l'offre de formation où seuls les changements nécessaires pouvaient être sollicités.

L'offre de formation est désormais présentée sous forme de fiches accessibles publiquement sur le site Web de l'UBE (<https://formations.ube.fr/fr/index.html>), via la plateforme *Ametys*. Ce processus est entièrement géré à travers cette application. Les intitulés des mentions sont alignés sur la nomenclature nationale, et les maquettes de chaque formation sont détaillées dans les documents associés aux mentions.

Dans le cadre de la Commission de la Pédagogie (CP) du 3 juin, une première synthèse des modifications a été réalisée avec l'ensemble des Directeurs et Directrices de composantes. Ces modifications touchent plusieurs aspects, tels que des erreurs matérielles, des ajustements de coefficients, des ECTS, des changements d'intitulés, des mutualisations, ainsi que la restructuration du cycle d'ingénieur de l'ISAT, ou encore la fermeture du Licence Musicologie parcours pratique musical. La première partie de cette révision a été votée lors de la CFVU du 17 juin 2025.

La deuxième étape consiste maintenant à faire valider les fiches de formation pour lesquelles certaines informations étaient incomplètes ou pour lesquelles de nouveaux ajustements ont été nécessaires. À titre d'exemple, une modification issue de l'arrêté du 1er août 2025 a entraîné des ajustements pour le certificat de capacité en orthoptie. L'ISAT a également procédé à des régularisations des MCC, suite aux remarques formulées lors de la CP du 2 septembre. Ces ajustements seront intégrés sur la plateforme *Ametys*, où ils pourront être téléchargés.

Questions/remarques

M. Gabin CLERC soulève une inquiétude partagée par plusieurs autres étudiants, concernant la présence de nombreux cours d'histoire dans la filière de Droit. En effet, la licence comprend 11 matières d'histoire sur trois ans, ce qui suscite des interrogations sur la pertinence et la place de ces enseignements.

Le Président précise que cette question doit être adressée au conseil de l'UFR, car elle ne relève pas de la compétence de la CFVU. Il souligne que le volume d'enseignement consacré à l'histoire du droit semble moins important qu'il n'y paraît, et qu'un travail collaboratif entre les enseignants pourrait être conduit pour une meilleure articulation des contenus. Il n'est toutefois pas question de remettre en cause l'autonomie pédagogique, mais un échange informel avec le Doyen pourrait être envisagé. Le Président invite les étudiants à également faire remonter cette remarque de manière courtoise et constructive aux responsables concernés.

Mme ROUSSEAU ajoute que ce point pourrait également être abordé lors des conseils de perfectionnement, afin d'ajuster et d'évaluer les contenus pédagogiques.

Mme MICHEL-COLENT précise qu'il existe deux instances adaptées pour soulever ce type de demande : le conseil de composante et le conseil de perfectionnement. Elle recommande aux étudiants de solliciter des rendez-vous avec les responsables de formation ainsi qu'avec les membres des équipes pédagogiques pour discuter de leurs préoccupations.

- Architecture de l'offre de formation 2025-2026

Il s'agit ici de la liste exhaustive des diplômes délivrés par l'établissement. La définition des parcours relève de la responsabilité des établissements eux-mêmes. Pour chaque diplôme délivré, la mention et le parcours associés doivent être clairement identifiés : seuls les intitulés figurant dans cette liste permettront la délivrance officielle du diplôme correspondant.

L'objectif à terme est d'intégrer progressivement l'ensemble de l'offre de formation de l'UBE dans ce catalogue, accessible via la plateforme *Ametys*.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 25

3.3 Dossier d'admission adaptée (DAA) « Etudiant en exil »

Madame Audrey FERNANDEZ, nouvelle Directrice du DU passerelle « Etudiant en exil » et Mme Claire DESPIERRES, son prédécesseur, présentent le programme du DU Passerelle- Étudiants en exil de l'UBE.

La Demande d'Admission Adaptée (DAA), soumise dans ce cadre, vise à faciliter l'admission des étudiants inscrits dans ce DU passerelle. Ce programme existe depuis environ 10 ans et constitue un Diplôme Universitaire national, proposé par une quarantaine d'universités en France. Il s'adresse spécifiquement aux demandeurs d'asile ou aux étudiants en situation d'exil, avec pour objectif de leur permettre d'acquérir un niveau de français suffisant pour poursuivre leurs études à l'université, en visant au minimum un niveau B2 en français.

En plus de l'enseignement du français, le programme prévoit un accompagnement sur le plan professionnel, social et culturel, afin de faciliter l'insertion des étudiants dans la société française. Des cours de français langue seconde (FLS), ainsi que des cours de français à objectif universitaire, sont proposés pour soutenir leur parcours. Les étudiants concernés possédaient souvent un niveau équivalent au baccalauréat dans leur pays, ou ont déjà suivi des études supérieures, voire ont une expérience professionnelle préalable.

Pour l'année en cours, environ 83 étudiants sont inscrits dans ce programme. Pour la promotion de l'année dernière, une vingtaine d'entre eux ont poursuivi leurs études à l'université suite à l'obtention de leur diplôme. Ces étudiants bénéficient d'une procédure spécifique, distincte de la procédure « Études en France », car ils sont placés sous la protection de l'État français.

La demande d'admission adaptée permettrait à ces étudiants de contourner les plateformes classiques telles que *Parcoursup*, *Ecandidat* ou *Mon Master*, où leurs candidatures risquent de se perdre. L'objectif est de mieux adapter leurs compétences aux exigences universitaires, de manière à favoriser leur intégration et à faciliter le travail des services de scolarité et des responsables de formation. Cette demande d'admission vise à assurer une meilleure compréhension des parcours des étudiants, tout en garantissant

une plus grande transparence et équité. Il est important de souligner que le dossier d'admission adaptée ne constitue pas un passe-droit, mais une procédure permettant aux responsables de formation de juger de l'admissibilité des candidats dans leur filière.

Cette procédure a déjà été mise en place avec succès dans plusieurs universités. L'UBE souhaite adopter le modèle unique déjà en vigueur.

Dans ce cadre, le DU Passerelle s'engage à remplir ces dossiers avec les étudiants, de manière exhaustive et avant la soumission des dossiers aux services de scolarité.

Durant le DU, ces étudiants bénéficient d'un accompagnement renforcé, notamment par l'immersion dans des cours universitaires. Ce parcours d'immersion est soigneusement préparé pour maximiser leurs chances de réussite et faciliter leur intégration dans les filières de l'UBE.

Chaque année, environ une vingtaine d'étudiants sont attendus dans le DU Passerelle. Durant leur formation, ces étudiants bénéficient d'un accompagnement renforcé, notamment par l'immersion dans les cours universitaires. Ce parcours d'immersion a été soigneusement préparé pour maximiser leurs chances de réussite et faciliter leur intégration dans les filières de l'UBE.

Questions/remarques

M. MORAUX s'interroge sur les moyens d'acquisition du vocabulaire académique pour les étudiants du DU Passerelle.

Il est indiqué que le cours de français à objectif universitaire vise à permettre aux étudiants d'acquérir un vocabulaire académique spécifique. La première année après le DU étant particulièrement complexe, un gros effort est demandé. Pour soutenir cette transition, un tutorat rémunéré est mis en place, où des étudiants de L2 et au-delà peuvent offrir une aide pendant 1h30 par semaine, pour un engagement d'un semestre.

M. MORAUX pose également la question du soutien psychologique ou suivi pour les étudiants en exil.

Il est souligné qu'un projet d'accompagnement psychologique est prévu pour cette rentrée. Toutefois, étant donné la complexité et la sensibilité de la situation, le DU, n'est pas un lieu adapté pour fournir un soutien psychologique. Les étudiants sont alors orientés vers des structures spécialisées lorsque cela est nécessaire. Une attention particulière est portée à cette question pour assurer un suivi approprié.

Mme MICHEL-COLENT propose de modifier le point 3.1, en remplaçant « *pourra également transmettre la décision* » par « *elle transmettra la décision* » afin d'apporter plus de clarté sur le rôle de guichet unique du DU Passerelle et éviter que les dossiers ne soient directement adressés aux Responsables de formation. Mme MICHEL-COLENT insiste sur la nécessité d'un accompagnement des étudiants pour qu'un retour leur soit fait par la personne référente du DU Passerelle après examen de leur dossier.

Il est convenu que cette modification sera apportée pour assurer une meilleure lisibilité et éviter toute ambiguïté dans le texte.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 25

3.4 Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT s'interroge sur les modalités et le format de présentation des conventions, une fois validées en CP. Elle sollicite l'avis des membres de la CFVU à ce sujet.

M. MORAUX estime qu'il y a trop de répétitions, car de nombreux points sont déjà abordés en CP et sont ensuite redits à la CFVU.

Le Président fait référence à la pratique observée au Conseil d'Administration (CA) : les sujets sont d'abord discutés, puis d'autres éléments sont abordés. La règle qui s'applique est la suivante : ces points font l'objet d'un vote global sans présentation détaillée. Toutefois, si un membre souhaite discuter d'un point en particulier, une discussion peut être entamée sur ce volet. Si un point n'est pas voté au CA, il est reporté à la séance suivante. Ce modèle pourrait être adapté à la CFVU.

M. MORAUX approuve cette approche, soulignant que cela renforcerait la pertinence des discussions en CP.

Le Président insiste sur le fait qu'il faut éviter que la CFVU se transforme en une simple chambre d'enregistrement. Il convient donc de garantir à chacun le droit de discuter des points qui le nécessitent.

M. COUTURE remarque que, lorsqu'un point est litigieux en CP, il fait souvent l'objet d'une discussion à la CFVU. Il n'est donc pas toujours nécessaire de refaire un focus particulier, ce qui pourrait également inciter davantage de membres à participer aux CP.

Le Président propose de rajouter dans la convocation la mention suivante : « *Point non soumis à discussion, sauf demande explicite d'un membre de la CFVU* ».

Mme MICHEL-COLENT est d'accord et propose que la CFVU commence dès aujourd'hui. Elle invite les membres à donner un avis favorable aux conventions pédagogiques qui ont été étudiées et validées lors de la CP du 2 septembre.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 25

Questions diverses des membres de la CFVU

- sur la dispense menstruelle

Mme Aiden SAUSVERD et M. Thomas MORAUX soulèvent des préoccupations concernant la dispense menstruelle, notamment le manque de communication à ce sujet. Il est mentionné qu'aucune publicité (affiches, tracts, etc.) n'a été faite, et qu'un seul mail a été envoyé aux Directeurs de composantes, Responsables de formation, services de scolarité et administratifs. Ce point n'a pas été abordé lors des réunions de rentrée dans la plupart des formations. Les étudiants et les services ont exprimé leur regret quant à ce manque d'information. De plus, l'utilisation du terme « étudiantes » dans le mail, au lieu de « personnes menstruées » utilisé également dans ce message, a été jugée inappropriée.

Il est précisé que l'utilisation du terme « étudiantes » était une erreur, et il aurait dû être question de « personne menstruée ». Mme MICHEL-COLENT avait demandé à ce que cette information soit relayée par le service communication de l'UBE et le Pôle Formation. Un point sera fait avec les services de communication sur ce sujet pour garantir que toutes les personnes soient informées.

M. MORAUX soulève des doutes concernant l'absence de justificatif médical, et le fait que seule une déclaration sur l'honneur soit demandée. Certains enseignants et membres du personnel expriment leur désaccord avec cette méthode.

Mme MICHEL-COLENT et le Président rappellent que tous les personnels ont été invités à s'exprimer lors de la construction du projet. Si des préoccupations avaient été soulevées à ce moment-là, elles auraient pu être prises en compte. La déclaration sur l'honneur a été jugée la meilleure formule par les médecins et sage-femmes ayant participé aux groupes de travail ; le certificat médical sur l'année n'étant pas approprié à cette situation et aurait laissé de nombreuses personnes menstruées avec dysménorrhées hors du dispositif. Toutefois, un bilan sera effectué, et il est important de noter que cette initiative reflète la communauté universitaire dans son ensemble. Le Président souligne que le règlement a été validé par le Conseil d'Administration, et que les responsables doivent maintenant mettre en œuvre ce dispositif. La communication et la mise en œuvre de ce règlement seront clarifiées auprès des responsables et des collègues concernés.

Mme Véronique LAHAIE suggère que soit mis à disposition des flyers et des affiches pour améliorer la communication autour de ce projet.

Il est prévu que cette communication soit renforcée via les réseaux sociaux, largement utilisés par les étudiants.

- sur les cartes étudiantes

Mme SAUSVERD pose une question concernant le renouvellement des cartes étudiantes. Il semble que toutes les cartes soient actuellement désactivées, empêchant les étudiants d'accéder au tarif des repas à 1 €. Dans certaines promotions, les cartes ont été récupérées en attendant les nouvelles cartes. Il y a également des problèmes avec l'application *Izly*.

M. Jérôme M'RABET, Directeur du site Dijon - CROUS, répond que des problèmes de carte ont effectivement été rencontrés. Toutefois, il rassure les étudiants, ceux bénéficiant du tarif repas à 1 € seront remboursés. Quant à l'application *Izly*, tous les étudiants y ont normalement accès. Des consignes ont été données aux

caissières des restaurants pour faire preuve de tolérance et de bienveillance jusqu'à fin octobre. Les réclamations seront prises en compte et les remboursements effectués, même si tout ne peut pas être résolu directement en caisse. Le Directeur du restaurant est disponible pour toute question. Par ailleurs, une foire aux questions a été mise en ligne concernant */zly*, et les étudiants peuvent poser leurs questions qui reçoivent généralement une réponse dans les 24 heures.

Le Président exprime sa surprise face à cette information. Il précise que 44 000 cartes sont à renouveler, ce qui entraîne inévitablement des difficultés logistiques. Il invite les membres à faire remonter les problèmes afin qu'ils soient résolus rapidement. Il souligne qu'il n'a jamais été question de désactiver les cartes avant la distribution des nouvelles, ni de récupérer les cartes des étudiants avant cette étape. Un point sera réalisé avec la Direction Générale des Services pour éclaircir cette situation.

M. Xavier URBAIN précise que l'édition d'une nouvelle carte désactive automatiquement l'ancienne. La remise des nouvelles cartes doit donc être effectuée rapidement pour éviter toute interruption de service.

M. Philippe VIGNERON rappelle que 10 000 personnes fréquentent le bâtiment Droit-Lettres, et que les cartes sont établies par les contractuels en groupe, pour toute une promotion. Il est donc nécessaire de prévoir un certain laps de temps pour la distribution des cartes, ce qui nécessite une organisation logistique.

M. M'RABET, Directeur du site Dijon du CROUS, rappelle que l'application */zly* est liée à la carte étudiante. Grâce à */zly*, les étudiants peuvent payer et obtenir des informations via leur smartphone. Même en période transitoire, ceux ayant une notification de bourse pourront accéder au tarif du repas à 1 €.

Le Président et Mme MICHEL-COLENT souhaitent que, dorénavant, toutes les questions soient envoyées au moins 48 heures ouvrables avant la commission, et ce, conjointement à la Vice-Présidente et au service de Règlementation de l'offre de formation. Cela permettra de solliciter les services concernés et d'obtenir des réponses aux questions soulevées.

Fin de séance : 16h54